Conditions Spécifiques

Service Eligibilité FTTE – MOSELLE NUMÉRIQUE

Table des matières

[Préambule 3](#_Toc527635519)

[article 1 - Objet 3](#_Toc527635520)

[article 2 - Définitions 3](#_Toc527635521)

[article 3 - Documentation 3](#_Toc527635522)

[article 4 - Description du Service Eligibilité FTTE 4](#_Toc527635523)

[article 5 - Accès au Service Eligibilité FTTE 4](#_Toc527635524)

[article 6 - Souscription au Service Eligibilité FTTE 4](#_Toc527635525)

[article 7 - Durée et résiliation du Service Eligibilité FTTE 5](#_Toc527635526)

[7.1 Durée du Service Eligibilité FTTE 5](#_Toc527635527)

[7.2 Résiliation du Service Eligibilité FTTE 5](#_Toc527635528)

[article 8 - Modalités financières 5](#_Toc527635529)

[article 9 - Travaux programmés 5](#_Toc527635530)

[article 10 - Signalisation des incidents 5](#_Toc527635531)

[article 11 - Evolution du Service Eligibilité FTTE et modification des Conditions Spécifiques 5](#_Toc527635532)

[11.1 Evolution du Service Eligibilité FTTE 5](#_Toc527635533)

[11.2 Modification des Conditions Spécifiques 6](#_Toc527635534)

[Annexe 1 - Périmètre du Service Eligibilité FTTE 7](#_Toc527635535)

[Liste des Offres prises en compte par le Service Eligibilité FTTE 7](#_Toc527635536)

[Annexe 2 – Documentation 8](#_Toc527635537)

[Documentation technique disponible 8](#_Toc527635538)

[Annexe 3 – Bon de Commande 9](#_Toc527635539)

[Modèle de Bon de Commande du Service Eligibilité FTTE 9](#_Toc527635540)

# Préambule

Afin de pouvoir vérifier l’éligibilité d’un accès optique à une Offre listée en annexe 1 des présentes Conditions Spécifiques, le Fournisseur de Services met à la disposition des opérateurs, le service Eligibilité FTTE (ci-après dénommé le « Service » ou « Eligibilité FTTE »).

L’Opérateur souhaite bénéficier de ce Service.

Dans ce contexte, les Parties ont convenu ce qui suit :

# Objet

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions de fourniture du Service Eligibilité FTTE.

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Spécifiques n’ont pas pour objet de modifier les stipulations des contrats relatifs aux Offres listées en annexe 1 qui conservent leur entière application.

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales e-services du Fournisseur de Services.

# Définitions

Les définitions ci-dessous viennent compléter les définitions figurant à l’article « Définitions » des Conditons Générales e-services.

**Accès Optique** : désigne un accès mono-fibre

**Nœud de Raccordement Optique – NRO** : désigne un Nœud de Raccordement Optique du Fournisseur de Services

**NRO de rattachement** : désigne un NRO auquel chaque Accès est raccordé

# Documentation

La documentation technique et fonctionnelle utile à l’utilisation du Service Eligibilité FTTE est listée en annexe 2 des présentes Conditions Spécifiques. Elle est consultable sur l’Espace Opérateurs ou peut être obtenue sur simple demande auprès du Fournisseur de Services.

En souscrivant au Service Eligibilité FTTE, l’Opérateur s’engage à respecter les stipulations desdits documents.

# Description du Service Eligibilité FTTE

Le Service Eligibilité FTTE permet à l’Opérateur de vérifier en temps réel l’éligibilité (respect des conditions techniques et commerciales) d’un Accès à une Offre donnée, tel que listé en annexe 1 des présentes Conditions Spécifiques, avant de procéder à une commande de ladite Offre.

Le Fournisseur de Services propose le Service Eligibilité FTTE en ligne.

Le Service Eligibilité FTTE fournit des informations établies à partir des données contenues dans le Système d’Information du Fournisseur de Services, au moment de la restitution de la recherche d’éligibilité effectuée.

La fourniture d'informations sur l'éligibilité d'un Accès Optique n'entraîne pas la réservation de ressources dans le réseau du Fournisseur de Services.

Pour mener une étude d’éligibilité pour un Accès Optique, l’Opérateur saisit en entrée :

* une adresse postale (avec le numéro dans la voie),
* ou un Numéro de Désignation (ND) actif.

En réponse, le Service Eligibilité FTTE restitue :

* le statut d’éligibilité pour l’offre demandée :
  + Eligible Réseau déployé
  + Eligible Réseau partiellement déployé
  + Inéligible
* et en cas de statut « Eligible », le service restitue également :
  + une adresse normalisée (code commune INSEE, code voie Rivoli, numéro de voie, code immeuble),
  + le code NRO.

# Accès au Service Eligibilité FTTE

Le Service est accessible depuis l’Espace Opérateurs avec un ordinateur connecté à internet. Cet accès est sécurisé par l’utilisation du protocole HTTPS.

En conséquence, le Fournisseur de Services communique à l’Opérateur un ou plusieurs identifiants nécessaires à la connexion au Service selon les modalités décrites en annexe des Conditions Générales   
e-services.

Le Service est disponible sept jours sur sept hors travaux programmés décrits à l’article « Travaux programmés » des présentes Conditions Spécifiques.

# Souscription au Service Eligibilité FTTE

L’Opérateur souscrit au Service Eligibilité FTTE en complétant le Bon de Commande figurant dans le document intitulé « Bons de Commande e-services ». Un modèle de Bon de Commande figure en annexe 3.

# Durée et résiliation du Service Eligibilité FTTE

## Durée du Service Eligibilité FTTE

Le Service Eligibilité FTTE est souscrit par l’Opérateur pour une durée indéterminée à compter de la Date d’Activation de celui-ci.

## Résiliation du Service Eligibilité FTTE

Les conditions de résiliation sont décrites à l’article « Résiliation » des Conditions Générales e-services étant entendu que les Parties peuvent résilier à tout moment par lettre recommandée avec demande d’avis de réception le Service Eligibilité FTTE moyennant le respect d’un préavis de deux (2) mois.

# Modalités financières

Le Service Eligibilité FTTE sur les Offres de l’annexe 1 des présentes Conditions Spécifiques est fourni par le Fournisseur de Services à l’Opérateur sans contrepartie financière.

# Travaux programmés

Avant chaque intervention, le Fournisseur de Services informe l’Opérateur par message sur l’Espace Opérateurs ou par courrier électronique, moyennant le respect d’un préavis de deux (2) Jours Ouvrés, en indiquant les dates, heures et durées prévisionnelles d'interruption du Service Eligibilité FTTE.

# Signalisation des incidents

En cas de difficultés ou d’impossibilité d’accéder au Service Eligibilité FTTE, l’Opérateur peut signaler au Fournisseur de Services le dysfonctionnement via le service e-soutien décrit en annexe des Conditions Générales e-services.

Les signalisations déposées via e-soutien sont traitées du lundi au vendredi de 07h00 à 20h00 et le samedi de 08h00 à 20h00, heure de Métropole, hors jours fériés.

# Evolution du Service Eligibilité FTTE et modification des Conditions Spécifiques

## Evolution du Service Eligibilité FTTE

Dans le cas des évolutions suivantes, le Fournisseur de Services informe l’Opérateur, par courrier électronique, moyennant le respect d’un préavis de un (1) mois avant ledit changement :

* modification de l’adresse URL du Service,
* changement de la structure des Eléments d’identification.

Le Fournisseur de Services met la nouvelle version à disposition de l’Opérateur, en ligne, à la date dudit changement.

Par dérogation aux principes définis supra, les modifications relatives à la commercialisation de nouveaux types d’Accès et à la fermeture commerciale d’Accès ne sont pas considérées comme une nouvelle version du Service Eligibilité FTTE.

## Modification des Conditions Spécifiques

Toute modification des présentes Conditions Spécifiques et de leurs annexes, est notifiée par courrier électronique, moyennant le respect d’un préavis d’un (1) mois minimum et fait l’objet de l’envoi par courrier électronique de la nouvelle version du document, à l’exception des modifications suivantes qui pourront être notifiées à l’Opérateur, moyennant le respect d’un préavis de quinze (15) jours calendaires :

* modification de l’annexe 1 relative au périmètre du Service Eligibilité FTTE,
* modification de l’annexe 2 relative à la liste des documents disponibles,

et à l’exception de l’évolution de l’annexe 3 relative au Bon de Commande du Service Eligibilité FTTE qui sera notifiée au fur et à mesure des évolutions.

# Annexe 1 - Périmètre du Service Eligibilité FTTE

## Liste des Offres prises en compte par le Service Eligibilité FTTE

La présente liste a pour objet de définir les Offres pouvant faire l’objet d’une recherche d’éligibilité.

L’Opérateur peut effectuer des études d’éligibilité uniquement pour les Offres souscrites.

**Périmètre des Accès Optiques**

* Accès FTTE

# Annexe 2 – Documentation

## Documentation technique disponible

La documentation listée ci-après est celle du Serveur Eligibilité FTTE. Elle est disponible dans l’espace documentaire de l’Espace Opérateurs et peut également être fournie par le Fournisseur de Services sur simple demande de l’Opérateur.

* Guide d’utilisation : ce guide est en cours d’élaboration, le Fournisseur de Services informera l’Opérateur lorsqu’il sera disponible.

# Annexe 3 – Bon de Commande

## Modèle de Bon de Commande du Service Eligibilité FTTE

Le Bon de Commande ci-dessous est fourni à titre d’exemple.

Pour souscrire au Service Eligibilité FTTE, l’Opérateur doit utiliser le Bon de Commande disponible dans le fichier intitulé « Bons de Commande e-services ».

